

## Élisabeth Guigou, Rallumer les étoiles: la coordination des politiques économiques prévues par le traité de Maastricht

**Légende:** Dans son livre, Rallumer les étoiles, Élisabeth Guigou, ancienne ministre déléguée aux Affaires européennes, ancienne ministre de la Justice, évoque l'abandon par les chefs d'États et de gouvernements des États membres de l'Union européenne de la part économique de l'Union économique et monétaire.

**Source:** GUIGOU, Élisabeth. Rallumer les étoiles. Paris: Calmann-Lévy, 2006. 232 p. ISBN 2-7021-3728-8.

**Copyright:** (c) Calmann-Lévy, 2006

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/elisabeth\\_guigou\\_rallumer\\_les\\_etoiles\\_la\\_coordination\\_des\\_politiques\\_economiques\\_prevues\\_par\\_le\\_traite\\_de\\_maastricht-fr-7b54abc4-3bba-4633-b21c-48ead967698d.html](http://www.cvce.eu/obj/elisabeth_guigou_rallumer_les_etoiles_la_coordination_des_politiques_economiques_prevues_par_le_traite_de_maastricht-fr-7b54abc4-3bba-4633-b21c-48ead967698d.html)

**Date de dernière mise à jour:** 20/10/2012

## Élisabeth Guigou, *Rallumer les étoiles: la coordination des politiques économiques prévues par le traité de Maastricht*

Le traité de Maastricht avait prévu que la création de la monnaie unique serait accompagnée d'une coordination forte des politiques économiques des États membres, et que cette politique devrait avoir pour objectifs autant la croissance et l'emploi que la stabilité des prix et la maîtrise des déficits publics. Le Traité a créé une union économique et monétaire et, hélas ! seule l'union monétaire s'est faite. Pourquoi ? Parce qu'une majorité de chefs d'Etat et de gouvernement libéraux ont préféré le laisser-faire à l'exercice des responsabilités nouvelles qui leur étaient attribuées par le Traité : définir chaque année le cadre économique au sein duquel s'inscrirait la politique monétaire. C'est cette démission des responsables politiques qui explique la faible croissance de l'Union européenne, la persistance d'un chômage élevé, le niveau excessif des dettes et déficits publics. Car, lorsque la croissance est forte et que le chômage est faible, les recettes provenant des impôts et des cotisations sociales sont plus élevées et augmentent plus vite que les dépenses, si toutefois celles-ci sont raisonnablement maîtrisées.

Au lieu de cela, les chefs d'Etat et de gouvernement ont laissé carte blanche aux ministres des Finances, qui ont ajouté au Traité le Pacte de stabilité. Jacques Chirac a ainsi accepté, au début en 1997, ce que François Mitterrand avait toujours refusé à l'Allemagne : un carcan sur les dépenses publiques, sans considération de leur nature - dépenses d'investissement ou de fonctionnement - ni de la conjoncture, et qui s'ajoutait aux critères retenus par le Traité<sup>1</sup>. La gauche a dénoncé les défauts de ce pacte, mais en a respecté les règles entre 1997 et 2002.

1 Déficits publics inférieurs à 3 % de la richesse nationale, dette publique inférieure à 60 % du PIB, cohérence des taux d'inflation.